

Maisons CLEDOR

Maisons
CLEDOR



GRUPE **ACI**



Bon de parrainage

A l'occasion de votre projet de construction,
vous avez fait confiance à **Maisons CLEDOR**
et vous êtes satisfait de votre choix. Aujourd'hui :

- permettez à vos proches de découvrir
le savoir-faire de **Maisons CLEDOR...**
- devenez les parrains
de vos amis désireux de faire construire.
- et pour vous remercier de votre confiance
nous vous offrons

un chèque de 1 000 € * !

*et votre filleul recevra, selon son choix,
une porte de garage sectionnelle (2,40 x 2 m)
ou 3 motorisations de volets roulants.*

Pour parrainer, remplissez le bon ci-joint et renvoyez-le, par
la Poste, à **MAISONS CLEDOR**.
Vous recevrez votre chèque après la signature de votre filleul.

* Conditions de versement du chèque de parrainage :

Offre valable avant le

Le parrainage ne peut concerner que des personnes qui ne sont pas dans le fichier de Maisons CLEDOR et qui n'appartiennent pas aux personnels de la société ou à leur famille.

Versement dans les 8 jours qui suivent l'ouverture de chantier du filleul, sous réserve, à cette date, de la régularisation de ses formalités administratives et comptables.

Le parrain doit lui-même être à jour de ses règlements et engagements financiers et avoir un dossier administratif complet.

S'il existe plusieurs apporteurs pour un seul filleul, seul le premier parrain aura droit au chèque de parrainage, La date de réception du courrier faisant foi,

Plusieurs parrainages par personne sont possibles (1 000 € par parrainage). La somme perçue est assujettie à l'impôt sur les revenus de l'année de perception à partir du deuxième parrainage (déclaration à faire par le parrain).

Conformément à la loi informatique et liberté n° 78/17 du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès aux informations que vous transmettez.



Maisons CLEDOR

Service commercial

16 Boulevard Charles de Gaulle
63037 CLERMONT-FERRAND cedex 1

